

COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE  
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**  
**Conseillers présents : 27**

**Séance du Conseil municipal du 13 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le 13 octobre à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 7 octobre 2020, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme DE SANTIS Murielle, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette  
M. BRUCHON Michel par Mme REGLEY Catherine

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30.06.2020**

Adopté à l'unanimité

**Information** : Délégations accordées au Maire – Compte rendu de M. le Maire

1) **Finances**

**1a- Budget principal exercice 2020 : décision modificative n°1**

L'assemblée a adopté à l'unanimité (Abstention de Mmes ANTON et CAMOIN-BORR), les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget de la Commune

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>488 702 €</b>	<b>488 702 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>-2 099 €</b>	<b>-2 099 €</b>
TOTAL	<b>486 603 €</b>	<b>486 603 €</b>

**1b - Affectation des résultats – Exercice 2019 – COMMUNE**

L'assemblée a adopté à l'unanimité (Abstention de Mmes ANTON et CAMOIN-BORR), la décision d'affecter les résultats comme suit :

**Compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020**

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement	+2 911 528,8	-			Résultats repris au BP 2020+DM N°1
----- Fonctionnement	0	2 869 474,74		+2 869 474,74	----- BP 2020+DM N°1  +42 054,06

## 2) Affaires générales

### 2a – Ajout d'un lieu de célébration des mariages et autorisation de sortie des registres d'Etat-Civil

Les mesures sanitaires actuelles limitent à 12 le nombre de personnes (mariés, officiers d'Etat-Civil et secrétaire inclus) dans notre salle des mariages située à l'Hôtel de Ville. Or de nombreux couples regrettent ces restrictions, ne pouvant partager ce moment avec certains membres de leur famille.

Aussi, l'assemblée à l'unanimité décide qu'il puisse être proposé aux futurs époux de célébrer leur mariage à la salle culturelle et polyvalente.

## 3) Affaires scolaires

### 3a - Dérogations scolaires - Participation financière des communes aux charges de fonctionnement des établissements du 1er degré – Intervention d'un protocole d'accord avec la Commune de Le Muy

L'assemblée à l'unanimité a décidé de reconduire le protocole d'accord pour une durée de 6 ans avec la Commune de Le Muy et de participer à hauteur de 650€ par enfant transian scolarisé à Le Muy.

## 4) Direction générale des services

### 4a - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A l'unanimité, l'assemblée a adopté le règlement intérieur applicable au conseil municipal.

### 4b – GRDF – Compte-rendu annuel d'activité de la concession de distribution publique de gaz pour l'exercice 2019

L'assemblée a pris acte de cette transmission

### 4c – SYMIELECVAR – Rapport d'activité 2019

L'assemblée a pris acte de cette transmission

## 5) Direction des ressources humaines

### **5a - Désignation d'un délégué au sein du CNAS**

A l'unanimité, l'assemblée a désigné Alain CAYMARIS comme représentant de la Commune au sein du CNAS (comité national d'action sociale)

### **5b - Utilisation des véhicules de service – Actualisation**

L'assemblée à l'unanimité a accepté la liste mise à jour des agents et élu autorisés à remiser un véhicule à domicile.

## **6) Vie associative**

### **6a – Subventions versées aux associations en 2020 – Reversement**

Compte tenu des circonstances liées à la Covid-19, des manifestations programmées par les associations ont dû être annulées. Aussi certains présidents ont décidé de reverser à la Commune les sommes indûment perçues. Il s'agit :

- L'association de Scrabble a retourné à la Commune un chèque de 200€, somme attribuée pour la participation à un tournoi,
- Les Cabris d'Argens ont restitué la somme de 9 300€ accordée par la Commune dans le cadre de l'organisation des Médiévales 2020,
- L'association auseindelaremission a retourné à la Commune un chèque de 200€
- Du comité des fêtes qui a retourné un chèque de 11 000€
- De l'UNC qui a reversé un chèque de 500€

A l'unanimité, l'assemblée a accepté le reversement de ces sommes.

### **6b – Modification du règlement intérieur des salles municipales**

L'assemblée à l'unanimité a décidé de modifier le règlement intérieur portant notamment sur :

- La location aux particuliers de la salle de spectacle de la salle polyvalente et culturelle.
- La location de la salle Béraud en journée le week-end.
- Les dispositions prises à l'intention du personnel communal.
- L'intégration d'un forfait de nettoyage (salle polyvalente : 100€ pour la salle de réception, 180€ pour la salle de spectacle, 280€ pour la totalité de la salle et 80€ pour les salles Béraud et Baumes Bas
- La modification du montant de la caution (4 000€ au lieu de 2 000€)

## **7) Police municipale**

### **7a – Convention de partenariat avec la société «Voisins Vigilants et Solidaires »**

L'assemblée à l'unanimité a décidé de reconduire la convention de partenariat avec la société Voisins Vigilants pour un coût annuel de 2 100€ et dont le dispositif a pour but :

- de favoriser la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité,
- et de faciliter l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage.

## **8) Services techniques**

### **8a - Coupe en forêt communale 2021**

L'assemblée, à l'unanimité <sup>LA</sup> adoptée la coupe prévue en 2021 proposée par l'ONF en forêt communale.

### **8b Aménagement Economique et Urbain – Trans-en-Provence– Aménagement des gorges de Trans-en-Provence – Acquisition foncière section AL n°615**

Dans le cadre du projet de mise en valeur des gorges de la Nartuby, Dracénie Provence Verdon agglomération a acquis diverses parcelles et notamment la parcelle cadastrée en section AL n°615 pour une contenance de 266 m<sup>2</sup> découlant du déplacement de l'accès initial aux maisons riveraines. Au vu de la destination de cette parcelle (voirie), l'assemblée à l'unanimité a décidé d'accepter son acquisition par la Commune.

### **8c– Opposition au transfert de la compétence PLU à Dracénie Provence Verdon agglomération**

L'assemblée à l'unanimité a décidé de s'opposer au transfert automatique au 1er janvier 2021 de la compétence en matière de PLU à Dracénie Provence Verdon agglomération

### **8d– Acquisition de la parcelle cadastrée en section A n° 1433**

Afin de permettre des travaux de drainage dans le secteur du chemin de Draguignan à la Motte impacté par des ruissellements lors des fortes intempéries, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir la parcelle située en section A n° 1433 d'une superficie de 4 497 m<sup>2</sup>, située en zone N au prix de 7 650 €. A noter que la Commune était déjà propriétaire en indivise de 50% de cette parcelle.

### **8e – Projet d'aménagement : Avenant n°2 au projet urbain partenarial conclu avec Mme DEMIEVILLE, quartier Les Bois Routs**

Cet avenant au PUP a pour objet de répondre à la défense incendie demandée par le SDIS en prévoyant l'installation de cuves d'une capacité totale de 120 m<sup>3</sup>. Le coût de cette installation au vu des contraintes du site a été estimé à 49 682 € HT

L'assemblée à l'unanimité a accepté cet avenant et a déterminé la participation de Mme DEMIEVILLE à hauteur de 60% du coût total des travaux soit une participation financière de **29 809,20 €** (le montant de la participation définitive sera arrêté après consultation).

### **8f – Convention à intervenir avec Dracénie Provence Verdon agglomération relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme opérationnels**

A l'unanimité, l'assemblée a accepté de confier à DPVa

- L'instruction des permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les certificats d'urbanisme « B » dits opérationnels au 1<sup>er</sup> juillet 2013
- L'instruction des déclarations préalables et des autorisations de travaux dans les établissements recevant du public (AT) au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A noter que les certificats d'urbanisme « A » dits d'information continueront d'être instruits par les services communaux.

Le Maire



Alain CAYMARIS

Affiché le 14 octobre 2020